

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
CŒUR DE FLANDRE

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 17 SEPTEMBRE 2024

DELIBERATION 2024\_123

**Objet : Friche des anciens abattoirs à Hazebrouck - Modification de l'intérêt communautaire**

**Séance du mardi dix sept septembre deux mille vingt quatre à dix-huit heures trente**

**Présents (55) :**

Francis AMPEN - Antony GAUTIER - Brigitte GALLI - Gilles DEVIENNE - Christophe LEGROIS - Serge LACONTE - Régis DUQUENOY - Marie-José DUPONT (Suppléante) - Bernadette POPELIER - Jean-Luc SCHRICKE - Dominique JOLY - Sandrine KEIGNAERT - Philippe MASQUELIER - Antoine VERMEULEN - Valentin BELLEVAL - Philippe DUHAMEL - Florence BRISBART - Bernard DENTENER - Audrey SCHERRIER - Céline SAUZEAU - Philippe GRIMBER - Elise DORMION-ROUSSEZ - Michel DUHOO - Sophie ANDRE - Didier TIBERGHIEU - Catherine DEPELCHIN - Jean-Luc CAPPAERT - Samuel BEVER - Nathalie DEBOUDT - Serge OLIVIER - Roger LEMAIRE - Pascal CODRON - Franck MEURILLON - Fabrice DELANNOY - Thierry DEHONDT - Joël VERMEULEN - Stephane DIEUSAERT - Christophe DEBREU - Frédéric JUDE - Luc EVERAERE - Bertrand CREPIN - César STORET - Michel BODDAERT (Suppléant) - Eddie DEFEVERE - Carole DELAIRE - Anne DECOOL - Jean-Luc BARET - Joël DEVOS - Mark MAZIERES - Virginie DELESTRE - Pierre-Louis RUYANT - Eric SMAL - Laurence BARROIS - Eridia KOCH - Christian BELYNCK

**Procurations (20) :**

Arnaud DEVILLEZ à Antony GAUTIER - Gaëlle LEFEVRE à Gilles DEVIENNE - Sophie SPATOLA à Christophe LEGROIS - Marjorie VANDENBERGHE à Philippe GRIMBER - Pierre GRANDGENEVRE à Brigitte GALLI - Marc DEHEELE à Joël VERMEULEN - Sabrina FLORQUIN-BLONDEL à Bernard DENTENER - Gaël DUHAMEL à Céline SAUZEAU - Pascal DECOOPMAN à Didier TIBERGHIEU - Jean-Michel PLAETEVOET à Sandrine KEIGNAERT - Yves DELFOLIE à Serge OLIVIER - Elizabeth BOULET à Luc EVERAERE - Jérôme DARQUES à Nathalie DEBOUDT - Marie SANDRA à Roger LEMAIRE - Jean-Luc DEBERT à Jean-Luc SCHRICKE - Jean-Pierre BATAILLE à Jean-Luc BARET - Dorothée DEBRUYNE à Joël DEVOS - Elizabeth GRESSIER à Dominique JOLY - Cindy SCHRAEN à Pierre-Louis RUYANT - Anne VANPEENE à Valentin BELLEVAL

**Effectif du Conseil de Communauté : 88**

**Nombre de votants : 75**

**Secrétaire de séance : Frédéric JUDE**

Le Président soussigné, certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Cœur de Flandre, conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

Le Président  
  
Valentin BELLEVAL



**SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 17 SEPTEMBRE 2024**

**DELIBERATION 2024\_123**

**Objet : Friche des anciens abattoirs à Hazebrouck - Modification de l'intérêt communautaire**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de Cœur de Flandre aggro, notamment la compétence en matière d'aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ;

Situé au cœur du centre-ville d'Hazebrouck, le site des anciens abattoirs représente une emprise de 3,7 hectares laissée à l'état de friche depuis 2014. Ce secteur de centralité cumule de nombreuses problématiques qui nuisent au fonctionnement urbain du secteur : aménagements divers non aboutis, une faible présence de commerces et de services, une absence de mise en valeur des espaces verts, image dégradée et dangerosité de la friche.

En contrepartie, son ampleur et sa localisation en secteur de renouvellement urbain font de la friche des abattoirs un site stratégique de recomposition urbaine en cœur de ville pouvant permettre la mise en cohérence et le liaisonnement des projets et équipements tels que le pôle gare, les équipements sportifs, l'Espace Flandre, le jardin public, les étangs et le centre-ville.

Cette vaste friche représente également une opportunité foncière importante sur laquelle il peut être déployé des équipements et aménagements participant à accroître l'attractivité du territoire communautaire.

Dans son projet de territoire, Cœur de Flandre aggro place le développement et la valorisation de l'excellence territoriale en matière d'agroéconomie comme un enjeu majeur en matière d'attractivité. Dans ce cadre, elle étudie la création d'un pôle d'innovation et de formation supérieure dédié à développer la filière agroéconomique sur son territoire. Ce projet ambitieux pourrait se matérialiser par la création d'un Espace d'Excellence Agroéconomique, lieu de formations, d'échanges et d'innovations. La friche des abattoirs serait le site pressenti pour la localisation du projet.

Afin de permettre la réalisation de ce projet, il convient de qualifier le site défini en annexe de la présente délibération comme d'intérêt communautaire.

Considérant que cette modification de l'intérêt communautaire nécessitera l'avis favorable du conseil municipal de la Ville d'Hazebrouck, qui se réunit le 18 septembre 2024, conformément à l'article L. 5211-57 du CGCT ;

**Il vous est proposé :**

- sous réserve de l'avis favorable du conseil municipal d'Hazebrouck, de modifier l'intérêt communautaire relatif à la compétence « Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire » afin d'intégrer le site de la friche des abattoirs à Hazebrouck, dont le périmètre est défini en annexe de la présente délibération, pour le portage du projet de requalification de la friche,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tous les documents afférents à la présente délibération.

**Vote :**

**Pour : 75**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Séance du Conseil de Communauté,  
A Hazebrouck, le 17 septembre 2024,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Secrétaire de séance,



Frédéric JUDE



Le Président,



Valentin BELLEVAL

